

Communications de la Municipalité

Au conseil communal du 29 juin 2023.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) : Facture policière

Bref historique

En 2012, et après 20 années de discussions pour réformer la police, entrant en vigueur la nouvelle Loi sur la police vaudoise (LOPV), suite à l'initiative dite « D'Artagnan » ou « Police unique » refusée en septembre 2009 par 54% des Vaudoises et des Vaudois. Cette initiative visait à regrouper sous commandement unique du Canton, les polices municipales ou intercommunales et la gendarmerie.

En 2012 donc, entrant en force le modèle de police coordonnée avec un mécanisme de financement qui présentait déjà d'importants défauts conceptuels - ceci a été confirmé en 2017 par l'audit de la Cour des comptes. C'est dire que depuis 2012, les tensions concernant cette facture policière n'ont fait que croître au même rythme des montants à payer à la péréquation pour les communes qui ont choisi d'avoir leur police.

En effet, dès 2012 et de façon constante au cours des années suivantes, les communes membres d'une association de police intercommunale (y compris Lausanne qui a un statut à part) ont dû contribuer à raison de plus de 60% à la facture policière globale, alors que leur contribution était estimée à 34% sur la base des chiffres de 2007.

Cette différence s'explique notamment par le nombre plus important de communes qui ont décidé alors de rejoindre ou se sont constituées en PolCom. Estimé à 40 lors des projections, c'est aujourd'hui 49 communes, dans 9 régions représentant plus de la moitié des habitants de notre Canton (64% du territoire env.) qui font partie d'une association de police intercommunale.

Système actuel

Selon la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), les communes sont responsables de l'accomplissement des missions générales de police (MGP) sur leur territoire. Elles ont deux possibilités pour accomplir ces missions :

- Soit elles les délèguent à la police cantonale en devenant des « communes délégatrices » ;
- Soit elles se dotent d'une police communale ou intercommunale qu'elles financent. Ce qui est notre cas, avec Pully, Paudex et Savigny.

Le canton doit facturer aux communes le coût de l'exercice des missions générales de la police cantonale (ce que les Polcom n'ont pas le droit de faire, notamment le judiciaire par ex., intervention sur l'autoroute, lors d'un feu).

En 2020, ce coût, fixé conformément à un accord politique, était de 69 millions de francs.

La répartition entre les communes de cette facture cantonale se fait en deux étapes :

1. Première étape (CHF/par habitant) : le montant de la facture est réparti par tête d'habitant-e sur l'ensemble des communes « délégatrices ». Les montants ainsi obtenus sont facturés aux communes « délégatrices », avec un plafond maximal fixé à la valeur de deux points d'impôt. En 2020, cette première étape a permis de réunir 22,8 millions de francs ;
2. Deuxième étape (le solde) : le montant restant est réparti sur l'ensemble des communes (délégatrices ou avec police) proportionnellement à la valeur de leurs points d'impôt péréquatifs. La plupart de la facture policière est donc répartie d'une manière analogue au solde de la « Participation à la Cohésion Sociale » et au financement du fond de péréquation, c'est-à-dire 67% du total de la facture policière pour 2020.

En résumé, les communes avec police paient pour celles qui ont décidé de déléguer ces tâches à la gendarmerie et à qui on ne facture pas le vrai coût de ces prestations.

La NPIV prévoit donc une nouvelle répartition plus équitable.

La nouvelle mouture se base sur le montant actuel de la facture établie à 71 mio et un taux d'indexation annuelle fixée à 1,5%. La répartition de cette somme a été en revanche revue. La facture totale sera financée à raison de 35% par l'ensemble des communes et de 65% par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la Police cantonale.

La répartition entre les communes délégatrices est calculée en fonction de leur population. Ce facteur sera partiellement pondéré de manière à tenir compte de la taille des communes. Le critère lié à la capacité financière des communes est abandonné. De nouveaux mécanismes de traitement de demandes de communes désirant rejoindre une police communale/régionale ou la Police cantonale seront mis en place afin de préserver les grands équilibres.

Enfin, le volet policier de l'accord permettra de répondre aux observations du rapport de la Cour des comptes de 2017 et renforcera le financement de l'organisation policière vaudoise.

Association SDIS Ouest-Lavaux

Mardi 23 mai a eu lieu le premier Conseil intercommunal de l'Association SDIS Ouest-Lavaux lors de laquelle les comptes et la gestion 2022 ont été acceptés à l'unanimité.

Le Conseil intercommunal est présidé par mon collègue Monsieur Philippe Michelet, que je remercie d'avoir accepté d'assumer ce mandat.

C'est Monsieur Vladimir Novak qui est le délégué du Conseil communal – M. Cyril Stuber, suppléant.

Monsieur Patrick Sutter, Conseiller municipal à Lutry assume la présidence du CoDir et Madame Céline Dillner Reichen, Conseillère municipale à Paudex la vice-présidence.

Vignes communales

Notre chasselas « En la Portaz 2022 » a obtenu le label Terravin ...on a frisé de peu les lauriers de platine !

A noter également que, dès les prochaines vendanges, nos raisins seront encavés par L'Union vinicole de Cully qui s'occupera également de la vinification et l'élaboration de nos différentes cuvées.

La nouvelle cuvée de Gamaret-Garanoir 2021 devrait être prête courant septembre, tout comme le Blanc et le Rosé 2022. Présentation et dégustation à suivre.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, Syndique

M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)

On vous l'annonçait depuis longtemps. Elle est sur le point d'aboutir.

Les communes se plaignaient depuis de nombreuses années d'un déséquilibre de charges entre le canton et les communes.

L'origine de ce déséquilibre date de 2004, moment où le Canton, alors fortement endetté, a demandé aux communes un effort additionnel dans leur participation au paiement de la facture sociale et la prise en charge de l'entretien des routes cantonales en traversée de localité.

A partir de ce moment, les dettes du canton se sont réduites alors que celles des communes prenaient l'ascenseur.

Il aura fallu une initiative populaire (SOS Communes), qui a abouti en juin 2021, pour que le Conseil d'État se sente dans l'obligation de proposer un contre-projet à cette initiative, ce qu'il a fait en septembre 2022.

A partir de là, il leur restait une année pour élaborer ce contre-projet et s'assurer du soutien à minima des deux associations de communes, l'UCV et l'AdCV.

Le 30 mars 2023, le Conseil d'État, l'UCV et l'AdCV ont conclu un accord institutionnel qui définit les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

L'avant-projet de cette nouvelle péréquation est mis en consultation publique du 9 mai au 15 juillet 2023.

Globalement, l'impact pour notre commune est plutôt positif. Sur la base des données provisoires 2022, un gain de CHF 288'592.- pourrait être envisagé par rapport au système actuel.

Au-delà de ce gain financier pour Belmont, la nouvelle péréquation apporte de la clarification dans son fonctionnement.

Tout d'abord, la participation aux charges cantonales, telle que la participation à la cohésion sociale ou la facture policière, n'interviendra plus à proprement parler dans la péréquation, puisque les calculs ne se feront plus sur la base du point d'impôt par habitant, mais simplement en fonction du nombre d'habitants.

A cela s'ajoute le fait que le Canton prendra à sa charge une plus grande partie de l'augmentation future des charges relatives à la cohésion sociale. Seul 1/6ème de l'augmentation sera dorénavant imputée aux communes.

Par ailleurs, comme ma collègue Madame Nathalie Greiner l'a expliqué, la répartition de la facture policière entre les communes délégatrices et celles disposant de leur propre police communale ou intercommunale sera faite de manière plus équitable, en mettant 65% du montant de la facture à la charge des communes délégatrices.

Le nouveau système distinguera ensuite la péréquation des ressources de la péréquation des besoins.

La péréquation des ressources s'assurera de la mise en place d'une solidarité entre les communes bénéficiant de contribuables aisés et celles n'ayant pas cette chance.

Les communes dont les recettes fiscales normalisées se trouveront au-dessus de la moyenne cantonale redonneront le 80% de ce surplus aux communes qui se trouveront en dessous de cette même moyenne.

Cela permettra à l'ensemble des communes vaudoises de disposer de ressources en suffisance pour assurer les charges courantes de leur commune.

La péréquation des besoins visera à atténuer les disparités de charges entre les communes, qui sont dues à des facteurs sur lesquels les communes n'ont aucune prise. Il ne s'agit donc pas nécessairement d'intervenir dans les domaines où les communes doivent faire face à des charges importantes, mais plutôt dans les domaines où les charges à assumer varient beaucoup d'une commune à l'autre en raison de facteurs qui échappent à leur contrôle.

Je ne vais pas rentrer davantage dans le détail de ce nouveau système péréquatif, mais pour celles et ceux que cela intéresse, une description complète est disponible sur le site du Canton.

Le projet de nouvelle péréquation sera soumis au Grand Conseil, avec l'initiative SOS Communes, au cours de l'automne 2023. Une éventuelle votation populaire pourrait dès lors se tenir dans la première moitié de l'année suivante. Dans le meilleur des cas, l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues pourrait se faire le 1^{er} janvier 2025.

Des nouvelles du PECC

En ce début d'année, votre Municipalité a poursuivi son travail sur l'établissement du Plan Energie et Climat Communal.

Un sondage sur le sujet a été envoyé à l'ensemble de notre population et a rencontré un vif succès, puisque ce sont près de 500 personnes qui y ont répondu.

Les éléments transmis par la population lors de ce sondage nous ont permis de confirmer notre vision et nos objectifs, ainsi que d'affiner notre liste d'actions envisagées.

Cette liste a ensuite été partagée avec un panel constitué d'une trentaine de personnes représentatives de notre population.

A l'occasion d'un atelier participatif en soirée, ces personnes ont pu prendre connaissance de ces propositions d'actions, les ont analysées, commentées et priorisées en les notant de 1 à 3.

Ce travail de groupe citoyen nous a permis d'établir une liste finale de 38 actions qui composeront l'essence même de notre PECC et notre engagement pour les trois ans à venir.

Le document final sera publié courant octobre, mais une présentation au Conseil communal et à notre population aura lieu le mercredi 13 septembre à 19h à la Grande Salle.

Convention cybersécurité entre le Canton et les communes

Ces dernières années, les attaques informatiques n'ont cessé d'augmenter et visent maintenant régulièrement les administrations publiques, avec des répercussions financières et opérationnelles importantes.

Pour contrer des organisations criminelles de plus en plus professionnelles et structurées, il est essentiel que nous nous organisions également efficacement de notre côté.

Afin de répondre à cette problématique et pour donner suite à différentes interpellations au niveau cantonal, un groupe de travail composé de représentants de la DGNSI (Direction générale du numérique et des systèmes d'information), de la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes), de l'UCV, de l'AdCV et de l'AVRiC (Association vaudoise des responsables informatiques communaux) a été constitué en janvier 2022.

Très rapidement, ce groupe a conclu à l'intérêt pour les communes de pouvoir bénéficier des compétences du centre opérationnel de sécurité (SOC) de la DGNSI.

En effet, la mutualisation des ressources dans ce domaine permet de gagner en efficacité, tout en assurant une rationalisation financière bénéfique à l'ensemble des communes.

Le travail du groupe a ainsi abouti récemment à une convention qui propose de renforcer les ressources du SOC avec 2 experts analystes cybersécurité, afin d'assurer un certain nombre de prestations supplémentaires à l'intention des communes.

Pour un montant annuel raisonnable (CHF 2142.- pour Belmont), cette convention assure aux communes vaudoises la disponibilité et l'accès à des ressources expertes dans le domaine de la cybersécurité, ainsi que, dans le cas où elles seraient victimes d'une attaque, un accès rapide à des spécialistes externes aptes à intervenir.

Vous l'aurez compris, l'enjeu de cette convention est d'augmenter le niveau sécuritaire et la résilience de toutes les communes vaudoises pour faire face aux menaces actuelles de façon solidaire, afin d'être plus fort ensemble.

Nous saluons cette initiative et souscrivons pleinement à cette approche.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Municipal



M. Damien CUCHE, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préscolaire – Personnel d'encadrement

Au début du mois de juin 2023, Madame Mélanie Lafond, directrice des Moussaillons Grand, a obtenu son examen de directrice avec succès! Je profite de cette communication au Conseil communal pour la féliciter pour l'obtention de son diplôme.

Nous pouvons enfin vous annoncer qu'après maintes et maintes recherches, notre personnel d'encadrement préscolaire sera au complet dès le mois d'août 2023.

En raison d'un marché de l'emploi très tendu, nous étions à la recherche depuis plusieurs mois de personnel qualifié et nos directrices jonglaient jours après jours, semaine après semaine, entre notre personnel fixe et notre personnel de remplacement afin de palier à ce manque d'effectif.

Parascolaire – Transfert UAPE à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse

Comme déjà annoncé par ma prédécesseuse, Madame Sandrine Rainotte, le transfert de notre UAPE aura bien lieu au 1^{er} janvier 2024. Nous œuvrons intensément à ce transfert pour qu'il se déroule au mieux pour les enfants, leurs parents et évidemment pour nos équipes d'encadrement.

Nos relations avec la FEJ sont en excellents termes. La reprise des contrats de nos collaboratrices et collaborateurs est sur le point d'être finalisée et les contrats de prise en charge des enfants ne subiront aucune modification importante à partir du mois de janvier prochain.

Établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont

L'année scolaire 2022-2023 arrive à son terme, certains diront « arrive enfin à son terme » et cette année fut riche en changements : un nouveau directeur, une nouvelle équipe à la DJAS de Belmont et l'arrivée de votre serviteur.

Monsieur Philippe Jacot, Directeur durant plus de 10 ans de l'établissement primaire, a pris une retraite bien méritée en début décembre 2022. Madame Carole Borlat, doyenne, a assuré l'intérim à la direction de l'établissement.

Finalement, Monsieur Julien Bocherens a été nommé par le Conseil d'Etat en tant que directeur de l'établissement primaire à partir de mars 2023. Une saine collaboration s'est tout de suite imposée entre Monsieur Bocherens et les communes de l'entente.

Nous œuvrons activement avec la direction pour que la prochaine rentrée scolaire débute sous les meilleurs auspices.

Projets de la Direction de la Jeunesse et des affaires sociales

Après ces quelques mois de prise de fonction de la nouvelle équipe de la DJAS, nous sommes heureux de vous annoncer la planification de projets pour les années à venir.

Ces projets auront pour but de favoriser le bien-être de notre population et toucheront tous nos habitant-e-s.

Dès que le budget 2024 vous sera présenté, nous nous ferons un plaisir de vous les détailler.

Coup de Balai 2023

Notre commune participe cette année encore au « Coup de Balai », action cantonale de ramassage des déchets. Cette année, elle aura lieu le 2 septembre 2023 en collaboration avec la Société de Développement et la Commune de Belmont.

Nous serons heureux de vous y retrouver nombreuse et nombreux

Lausanne Région – Projets

La Commission enfance et jeunesse de Lausanne Région et la Ville de Lausanne ont porté et soutenu le projet pour les jeunes « Parlons_puff ».

Cette campagne, réalisée avec les jeunes, dénonce les dangers de la « puff » sur la santé, mais pas seulement. Elle invite à éveiller le sens critique face aux stratégies marketing de l'industrie du tabac, à prendre conscience de son impact écologique, mais aussi à rappeler aux adultes leur responsabilité dans la protection de la jeunesse.

Je vous invite à vous rendre sur les réseaux et sur internet pour prendre connaissance de cette campagne.

D'autres campagnes pour les jeunes sont en cours et la DJAS ne manquera pas de les communiquer.

Je vous remercie de votre attention.

Damien Cuche, Municipal

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Urbanisme - PACom

Depuis le 3 juin, le PACom est soumis à l'enquête publique qui se terminera le 2 juillet prochain.

Afin d'informer la population sur cet objet, une séance a été organisée mercredi passé 21 juin. Une centaine d'habitant-e-s y a assisté et a pu poser des questions génériques dans un premier temps puis, le cas échéant, plus personnelles et en bilatéral à l'issue de la présentation.

Depuis le début de l'enquête, nous avons reçu des demandes de renseignements par oral ou par écrit, et des rencontres ont eu lieu pour celles et ceux qui le désiraient.

A ce jour, nous n'avons enregistré aucune opposition mais, il reste encore 4 jours car une enquête se finissant un dimanche, le lundi est encore considéré dans le délai d'enquête. Nous serons donc fixés en début de semaine prochaine.

Domaines - Salle de rythmique

Toutes les conseillères et les conseillers qui ont des enfants scolarisés à Belmont le savent certainement. Depuis le 30 janvier, la salle de rythmique est inutilisable à cause d'une inondation.

En effet, la fontaine à eau du réfectoire qui se trouve juste au-dessus a eu une fuite qui bien entendu, s'est produite pendant le week-end, ce qui n'a pas amélioré la situation. Les dégâts sont considérables, d'autant plus que le sol de cette salle était recouvert d'un parquet.

Des carottages ont été faits afin de déterminer quel était le degré d'humidité dans la dalle entre les étages et dans la chape afin de pallier tout problème futur de revêtement de ces surfaces ou d'inconfort dû à l'humidité. Après l'assèchement de la salle et du couloir adjacent qui ont duré environ 30 jours, les travaux de réparation ont pu être planifiés et commencés. Tous les éléments en bois lames sur les murs du hall, portes, parquet et autres doivent être changés car l'humidité les a fait gondoler.

Si le sol avait été recouvert d'un revêtement tel que celui de la salle de gymnastique, les dégâts au sol auraient été moindres, un coup d'aspirateur à eau et on n'en aurait plus parlé ou presque. Forte de ce constat, il a été décidé que la salle de rythmique serait elle aussi revêtue d'un sol spécial salle de sports.

Les travaux, dont le montant devrait avoisiner les CHF 220'000.-, avancent bon train et devraient être finis pour la rentrée scolaire. Notre participation devrait avoisiner les 10 % de ce montant, notamment pour la différence de prix entre un parquet et le choix du nouveau sol et la moins-value appliquée pour l'utilisation de cette salle depuis 8 ans.

Quant aux divers usager-ère-s et locataires de la salle de rythmique, nous avons réussi à leur trouver d'autres locaux afin qu'ils puissent continuer leurs activités.

Ce cas a été annoncé à notre assurance qui est entrée en matière afin que nous puissions commencer les travaux et il s'agit maintenant de définir les responsabilités de chacun.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Municipale

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Travaux Route du Burenoz

Depuis le chemin de la Rouvène, les travaux sont entrés dans la phase la plus difficile de leur exécution. L'étroitesse de la chaussée conjuguée au maintien d'une voie de circulation ralentit le rythme des travaux.

Les travaux se dérouleront jusqu'à la fin juillet, puis subiront une interruption de deux semaines pour reprendre le 14 août. La fin des travaux est planifiée pour la fin octobre, à l'exception de la pose du revêtement final qui interviendra en 2024.

Colonne d'eau Route du Burenoz

Lors des travaux depuis le chemin de la Rouvène, nous avons eu à déplorer trois fuites ou ruptures de la colonne d'eau potable existante qui n'était pas prévue d'être changée.

A l'examen, il s'est avéré que celle-ci était en plus mauvais état qu'escompté, malgré des travaux antérieurs d'entretien. Le tronçon à mettre à neuf immédiatement était d'environ 80 mètres, ce qui a été fait. Le tronçon suivant, soit jusqu'à la hauteur du chemin des Grands-Champs, étant dans le même matériau, nous ne voulons pas prendre le risque de devoir intervenir une fois les travaux terminés.

C'est pourquoi le solde de la conduite sera changé et nous disposerons ainsi d'une conduite en polyéthylène sur l'ensemble du secteur Burenoz / Chaffeises.

Le coût estimé pour ces travaux complémentaires s'élève à CHF 188'000.-.

Travaux Chemin du Pertuis

Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux débiteront le 14 août. Pour rappel ces travaux se déroulent sur des fonds privés.

Eclairage public

A ce jour, ce sont plus de 260 points lumineux qui sont connectés au système de pilotage de l'éclairage public. Dès à présent, l'intensité de l'éclairage sera modulée de la manière suivante :

- 80 % à l'allumage ;
- 60 % de 21 h 00 à 24 h 00 ;
- 40 % de 24 h 00 à 05 h 00.

Dès la mise en service du pilotage sur les axes empruntés par les lignes de bus, l'intensité sera ajustée en fonction des horaires de desserte.

Toute observation, remarque ou constat d'un problème peut être transmis au secrétariat de la DTSI.

Travaux sur les postes de transformation

En mai et juin, le Service de l'électricité de Lausanne a procédé à d'importants travaux sur les postes de transformation. Ceux-ci ont consisté techniquement à aligner les phases du réseau de Belmont avec celui de Lausanne.

Ces opérations ont nécessité des coupures de courant qui ont pu créer des désagréments chez les usagers. Malgré les précautions prises, nous avons constaté que des interruptions ont eu lieu au mauvais endroit au mauvais moment. Nous nous excusons pour ces « couacs », qui ont paradoxalement un aspect positif en nous permettant de mettre à jour l'adresse des bâtiments effectivement reliés à chaque poste de distribution.

Ramassage et transport déchets urbains

Après un an et demi d'activité, la Commune de Belmont et la société Transvoirie ont décidé de résilier d'un commun accord le contrat de prestation.

Dès le 1 juillet, le ramassage et le transport des déchets urbains sera effectué par l'entreprise Métraux Transports SA. Ce changement d'opérateur n'a aucune influence sur les dates figurant sur le calendrier annuel.

Si des critiques à l'encontre de l'ancien prestataire pouvaient parfois être justifiées, je dois de relever le comportement de plus en plus déplorable de nos concitoyen-ne-s. Nous constatons fréquemment un mélange de déchets tel que « sagex » avec le papier et de sacs en plastique dans les bacs pour les déchets végétaux crus.

Malgré les informations diffusées régulièrement, il ne se passe bientôt plus un jour sans constater des dépôts sauvages de déchets aux points de collecte. Cela va du pneu au meuble, en passant par un aspirateur et voire une bonbonne de gaz.

Devant la multiplication de ces incivilités, la Municipalité a décidé de renforcer la surveillance des points de récolte des déchets et de procéder à la dénonciation systématique des contrevenants. Il est dommage de devoir prendre de telles mesures, qui ont un coût, pour simplement « Aimer son village au sens propre ».

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Municipal